

Canada
Province de Québec
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée de consultation publique du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 04 novembre 2024 à 18h00, au lieu des sessions du conseil et portant sur le projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 2024-10 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal

Sont présent-e-s

Madame la conseillère Élise Bouchard
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard, Érik Chassé, Pierre Lévesque et Jean-Denis Morel

Sont absents

aucun

Est également présent

M. Hendrick M. Larouche, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h00, M. le Maire, Michel Bergeron déclare l'assemblée ouverte.

2. CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

M. le Maire présente le projet de règlement numéro 2024-10 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.

Il invite les citoyens à soumettre leurs questions :

- ✓ Question sur la procédure d'adoption du règlement, pour passer de 6 à 4 conseillers?
- ✓ Questions sur le bien-fondé de la démarche?
- ✓ Opinion contre pour garder l'implication et l'apport du conseiller au fonctionnement de la Municipalité.
- ✓ Opinion pour mais, inquiétudes si démission pour le fonctionnement de la Municipalité et opinion contre puisque nous ne pouvons pas être en districts municipaux.
- ✓ Opinion contre pour éviter le manque de représentation si une démission survient.
- ✓ Opinion contre pour garder les différents points de vue et de la diversité dans le conseil.
- ✓ Une inquiétude sur la possibilité de revenir en arrière si on se rend compte qu'être 4 conseils n'est pas viable ou trop difficile.
- ✓ Opinion indécise puisque pas convaincu que 4 conseillers pourraient régler le problème puisque 6 personnes égale plus d'idées.
- ✓ Opinion contre puisque 6 conseillers il y a plus d'idées et plus de gens pour participer au travail des comités.

- ✓ Une inquiétude est soulevée sur la surcharge de travail et les possibles démissions. De plus, la superficie de la Municipalité est assez grande pour justifier 6 conseillers.
- ✓ Une préférence pour le statu quo pour les différents points de vue et aussi tenir compte des secteurs de villégiatures qui demandent beaucoup d'attention.
- ✓ Opinion contre puisque le format actuel permet une meilleure représentation et le travail est ainsi réparti sur plus de personnes ainsi éviter une surcharge de travail.
- ✓ Question est-ce qu'il pourrait avoir une manière d'accommoder les conseillers pour augmenter leur présence aux différents comités et séances?
- ✓ Question sur les raisons des différentes démissions?
- ✓ Opinion émise qu'un conseiller de Lamarche représente tous les citoyens du territoire ils devraient avoir de meilleures conditions.
- ✓ Question sur l'urgence d'adopter un tel règlement, est-ce qu'on pourrait attendre au prochain début de mandat dans quatre ans pour nous permettre de voir le résultat de comment ça s'est passé pour les endroits qui auront testés un conseil réduit?
- ✓ Opinion contre il désire demeurer à 6 conseillers.
- ✓ Opinion contre une préférence de conserver la stabilité de 6 conseillers pour éviter un nouveau conseil qui aurait une surcharge.
- ✓ Opinion pour puisqu'il est difficile de trouver des gens impliqués et disponibles puisque les représentations se font souvent de jour.

3. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après avoir procédé à la présentation du projet de règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19h30.

Monsieur Michel Bergeron, maire

M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier